



SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal – Ordre du jour ordinaire

Jeudi 30 mars 2017 à 20h00

Salle communale de Dully

La troisième séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon de la législature 2016-2021 est ouverte par *Valérie Jeanrenaud, Présidente*. L'enregistrement des présences a été effectué. La Présidente remercie les déléguées et délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse pour leur présence et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie également la commune de Dully d'accueillir cette assemblée.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués à l'entrée de la salle, la Présidente informe que 41 communes sont présentes, représentant 88 délégués et un total de 137 voix.

Elle informe que la Commune de St-George est excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour ordinaire

L'ordre du jour ordinaire, tel que présenté, **est adopté par 136 oui, 1 abstention**

et 0 non

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

La Présidente précise que deux ordres du jour seront traités durant cette séance : un ordre du jour ordinaire, qui sera soumis au vote de toutes les communes membres du Conseil Régional et un ordre du jour à but optionnel DISREN, soumis à toutes les communes, à l'exception de celles qui ont refusé le DISREN ou qui ne l'ont pas encore voté (il s'agit des communes de Bursinel, Chésereux, Gingins, Grens, Vich).

La Présidente informe que la liste des délégués et suppléants tenue par le Bureau n'est pas complètement à jour, en raison de l'augmentation considérable du nombre des délégués. Elle prie les communes qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer au secrétariat les nouveaux délégués et/ou suppléants, les adresses e-mail, ainsi que tout changement.

4) Communications du Comité de Direction (CODIR)

La Présidente cède la parole au CODIR par rapport aux neuf points suivants :

1. Présentation du programme de législature 2016-2021 du Conseil Régional
2. « Refonte » de la politique de communication



3. DISREN – Dispositif d’investissement solidaire de la région nyonnaise, les différentes phases d’un projet
4. Mobilité: les transports publics
5. Prix de l’innovation 2016 : les critères
6. Environnement : mise en œuvre des contrats corridors et assises européennes de la transition énergétique
7. Tourisme de nature – convention
8. Présentation de l’étude sur les retombées de la culture
9. Chiffres clés pour un district de Nyon toujours attractif

Pour plus d’information, nous vous prions de vous référer au document du Codir annexé à ce procès-verbal.

5) Assermentations

La Présidente assermente *Monika Berney (suppléante municipale, Bursinel), Patrice Morin (délégué CC, Crassier), Jérôme Hauswirth (suppléant CC, Signy), Gebhard Sager (délégué CC, Signy), Pierre-Alain Rotzetta (suppléant CC, Le Vaud), Denys Jaquet (délégué municipal, Rolle), Philippe Esseiva (délégué CC, Arzier-Le-Muids), Marlyse Cavin (déléguée CC, Burtigny), Anthony Hinder (délégué municipal, Gingins), Rupert Schildböck (suppléant CC, Gland), Danielle Collomb (déléguée CC, Tartegnin), Mélanie Berthet (suppléante CC, Tartegnin), Nadine Nohérie Pin (déléguée CC, Gilly), Eric Burkhard (délégué CC, Grens), Anne-Lise Bally (suppléante municipale, Givrins), Niall Macpherson (suppléant CC, Nyon), Walter Hediger (suppléant CC, Prangins), Christian Parmelin (délégué CC, Bursins), Cédric Gorgerat (délégué CC, Gingins), Léon Spichiger (délégué CC, Coinsins), Pierre Stampfli (délégué CC, Chavannes-de-Bogis), Walter Baumgartner (délégué CC, Genolier), Ludovic Ruch (délégué CC, Marchissy), Alison Rollini (déléguée CC, Chavannes-des-Bois), Willy Jaques (délégué CC, Duillier), Luc Wehrlé (délégué municipal, Bursinel), Christophe Deshayes (délégué CC, Vinzel).*

6) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2016 à Coppet

Personne n’a de remarques sur le procès-verbal.

Le procès-verbal, tel que présenté, **est adopté par 129 oui, 8 abstentions et 0 non**

7) Préavis 10-2017 « Contribution de CHF 169'500.- TTC du fonds régional TP affecté pour l’aménagement de l’arrêt de bus Gilly, Condémines et l’adaptation d’un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus »

Laurent Kilchher (délégué CC, Founex), rapporteur, est invité à lire la conclusion du rapport de la Commission des finances. Cette dernière recommande l’acceptation du préavis de manière unanime, car les aménagements prévus rentrent pleinement dans les compétences et l’engagement du Conseil Régional visant à donner la priorité aux transports publics. La Commission des finances recommande d’accepter le préavis 10-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 169'500.-TTC et d’imputer ce montant sur le compte du fonds TP affecté.



Pascal Steimer (délégué municipal, Chésereux) est invité à lire la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc. Cette dernière recommande d'accepter le point a) du préavis 10-2017, à savoir l'aménagement de l'arrêt de bus Gilly, Condémines, et donc d'imputer le montant de CHF 102'000.- au fonds TP affecté. La Commission ad'hoc recommande également d'accepter le point b) du préavis 10-2017, soit l'adaptation d'un carrefour à feux à la Route des Quatre-Communes à Rolle pour la priorisation des bus et donc d'imputer le montant de CHF 67'500.- au fonds TP affecté.

La Présidente ouvre la discussion.

Claude Farine (délégué CC, Nyon) prend la parole et remercie la Commission ad'hoc d'avoir illustré son rapport de photos et suggère au Codir de procéder de la même manière pour les futurs préavis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.

Le préavis 10-2017 est adopté par 136 oui, 1 abstention et 0 non

8) Préavis 13-2017 « Participation de CHF 190'000.-TTC du fond régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018

Pour la commission des finances, *Frédéric Guilloud (délégué CC, Arzier-Le-Muids)* rapporte que ce préavis a pour objet l'information et l'incitation ciblée sur des secteurs à forte concentration d'emploi. Il représente 1,36% du fond TP. Après étude du préavis, la Commission des finances, unanime, propose de valider le préavis n°13-2017 et d'imputer le montant total de CHF 190'000.- TTC sur le compte du fond TP affecté.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) déclare que la Commission ad'hoc est convaincue de la nécessité de poursuivre les mesures en faveur de la promotion de l'usage des transports publics et de la mobilité douce, afin de diminuer la pollution et pour ne pas charger de façon supplémentaire le réseau routier déjà engorgé. La Commission souligne également l'importance des divers partenariats initiés par le Conseil régional, réunis sous le label « Nyon région l'esprit mobile ».

Parmi les points à améliorer, la Commission ad'hoc souhaite que le Guichet Mobile, auquel est dévolu la part prépondérante du budget, s'adresse à un plus grand nombre d'entreprises de la région. D'autre part, elle souhaite qu'un bilan chiffré des différentes mesures soit réalisé à fin 2018. Au vu de ce qui précède, la commission décide de valider le préavis 13-2017.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Robert Jenefsky (délégué CC, Nyon) pense que ce préavis devrait être complété par des mesures facilitant l'accès des voyageurs à ces moyens de transport, par une information ciblée et adéquate. Il cite l'exemple de la gare CFF de Nyon : le voyageur transbordant du train au bus régional doit chercher l'arrêt de son bus, dont l'emplacement n'est pas clairement indiqué. L'affichage des horaires tel quel (avec une fiche-horaire par ligne) n'est pas convivial pour l'utilisateur, qui doit parcourir le plan de réseau et plusieurs horaires de ligne pour trouver le prochain départ à sa destination. Encourager le public à prendre les transports publics est nécessaire, mais encore faut-il faciliter leur utilisation.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède au vote.



Le préavis 13-2017 est adopté par 136 oui, 1 abstention et 0 non

9) Réponse du CODIR à l'interpellation de Pierre Wahlen « Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire ? »

Gérald Cretegny (président du Codir) précise que le manifeste s'est fondé sur l'avant-projet qui a été mis en consultation et non pas sur ce qui a été présenté au Grand Conseil.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) propose de reporter cette interpellation à l'ordre du jour de la prochaine séance du 14 juin.

10) Rapport de la commission chargée d'examiner la réponse du CODIR au postulat D.E. Christin & Consorts « Le découpage territorial actuellement utilisé dans le cadre du Conseil Régional afin d'assurer des critères de représentativité géographiques au sein des organes est-il pertinent ?

La Commission regrette que le Codir ne souhaite pas prendre position sur la question du découpage territorial de la Région, ni sur le mode de présélection de ses candidats. Mais celui-ci aurait pu émettre un avis, dans la mesure où le découpage en sous-région intervient de manière implicite dans la représentativité au sein des instances du Conseil Régional. De plus, une grande majorité des membres du Comité de Direction sont également membres de l'Assemblée des Syndics.

Pourtant, la commission estime qu'il revient non pas au Codir, mais au Conseil intercommunal de prendre en mains son fonctionnement. C'est aussi aux conseillers de réfléchir au mode de désignation des candidats à l'élection au Comité Directeur de telle manière que l'élection elle-même soit l'occasion d'un débat et offre aux électeurs un vrai choix.

Compte tenu de la réponse du Codir au postulat Christin & Consorts de septembre 2015, la commission demande au Conseil intercommunal de décider de ne pas prendre acte de la réponse du Codir au postulat Christin & Consorts de septembre 2015.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Selon *Gérald Cretegny (président du Codir)*, il n'est pas possible de décider de ne pas prendre acte d'une réponse. Prendre acte signifie qu'on a pris connaissance. Il n'est pas possible de refuser de prendre connaissance et le Codir n'est pas obligé de répondre.

D'après *Pierre-Alain Schmidt (délégué municipal, Mies)*, il ne faut pas sous-estimer le message de la commission.

Pierre Wahlen (délégué CC, Nyon) avait trouvé à l'époque que l'intervention du Codir était légère, d'où les recommandations de la commission. Mais il n'y a pas de décision à prendre.

Pierre-Alain Schmidt (délégué municipal, Mies) et *Roberto Dotta (délégué municipal, Chavannes-des-Bois)* sont étonnés de ne pas avoir été nommé dans cette Commission, alors qu'ils en avaient exprimé l'envie. Le Bureau leur rendra réponse.



11) Dépôt de préavis

Voici ci-dessous les préavis déposés par le Codir lors de cette séance, ainsi que les membres des Commissions ad' hoc.

-Préavis n°15-2017, TP Expérimentation horaires 2018-2019 : *Gudrun Russig (déléguee municipale, Signy), Alison Rollini (déléguee CC, Chavannes-des-Bois), Denys Jaquet (délégue municipal, Rolle), Bernard Gétaz (délégue municipal, Coinsins), Nadine Nohérie Pin (déléguee CC, Gilly).*

-Préavis n°16-2017, Grand Genève – GLCT - 2017 : *Patrice Morin (délégue CC, Crassier), Yvan Buccioli (délégue CC, Prangins), Jean-Claude Trotti (délégue municipal, Coppet), Robert Jenefsky (délégue CC, Nyon), François Germain (délégue CC, St-George).*

-Préavis n°17-2017, Convention quadriennale et quadripartite Théâtre de Rolle : *Serge Schmidt (délégue municipal, Tannay), Evelyne Vogel (déléguee municipale, Trélex), Danielle Collomb (déléguee CC, Tartegnin), Michel Girardet (délégue CC, Gland), Thomas Marchand (délégue CC, Coppet).*

-Préavis n°19/20-2017, DISREN – Soutien au réseau agropaysager Terre Sainte: *Alain Barraud (délégue municipal, Chavannes-de-Bogis), Francis Costiou (délégue CC, La Rippe), Amélie Cherbuin (déléguee CC, Coppet), Gabrielle Genoud (déléguee municipale, Borex), Maryline Clerc (déléguee municipale, Luins).*

Deux autres préavis sont déposés : il s'agit du **Préavis n°14-2017 – Comptes 2016** et le **Préavis n°18-2017 – Reprise des actions de Télé-Dôle**. Tous deux seront étudiés par la Commission des finances uniquement.

Les préavis n°15-2017, n°16-2017, n°17-2017, n°19/20-2017 sont étudiés par les Commissions ad' hoc comme par la Commission des finances.

12) Divers

Denis Lehoux (délégue municipal, Founex) s'exprime en disant que les conseils intercommunaux sont des délibérants et non pas des législatifs. *Gérald Cretegny (président du Codir)* affirme qu'il s'agit bien d'organes délibérants, mais que c'est le langage du législatif qui est employé.

Claude Farine (délégue CC, Nyon) informe qu'il s'est penché sur la révision du règlement du Conseil intercommunal et a remis un premier projet au Codir. Le règlement est revenu en retour avec beaucoup d'annotations supplémentaires. De ce fait, la Commission a programmé une nouvelle séance fin avril et remettra un nouveau projet au Codir, qui établira un préavis et qui sera probablement soumis en septembre prochain au Conseil intercommunal.

La parole n'étant plus demandée pour les divers, la séance se poursuit avec l'ordre du jour à but optionnel DISREN.